RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 0 3 MARS 2020

fixant les circonscriptions électorales relatives aux élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires, ainsi que le nombre de conseillers à élire par région

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-7 à R.242-30 ;

Vu le décret n°2017-514 du 10 avril 2017 relatif à la réforme de l'ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

ARRÊTE

Article 1er

Le nombre de conseillers à élire par région ordinale ainsi que les circonscriptions électorales pour les élections sont précisés en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 0 3 MARS 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général adjoint
Loïc EVAIN

Régions Ordinales	Circonscriptions électorales concernées	Nombre de circonscription électorale	Nombre de conseillers à élire par circonscription électorale
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)	1	10 conseillers à élire
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Circonscription N° 1 : Côte-d'Or (21), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89) Circonscription N° 2 : Doubs (25), Jura (39), Haute-Saône (70), Territoire-de-Belfort (90)	2	Circonscription N°1 : 3 conseillers à élire Circonscription N°2 : 2 conseillers à élire
BRETAGNE	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)	1	7 conseillers à élire
CENTRE – VAL DE LOIRE	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)	1	4 conseillers à élire
GRAND-EST	Circonscription N° 1 : Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) Circonscription N°2 : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52) Circonscription N°3 : Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88)	3	Circonscription N°1 : 3 conseillers à élire Circonscription N° 2 : 2 conseillers à élire Circonscription N°3 : 4 conseillers à élire
HAUTS-DE-FRANCE	Circonscription N° 1 : Nord (59), Pas-de-Calais (62) Circonscription N° 2 : Aisne (02), Oise (60), Somme (80)	2	Circonscription N°1 : 4 conseillers à élire Circonscription N°2 : 3 conseillers à élire
ILE-DE-FRANCE et départements d'outre-mer	Circonscription N°1 : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) Circonscription N° 2 : Guadeloupe (971), Martinique (972), Guyane (973), La Réunion (974), Mayotte (976)	2	Circonscription N°1 : 8 conseillers à élire Circonscription N°2 : 1 conseiller à élire
NORMANDIE	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)	1	8 conseillers à élire
NOUVELLE AQUITAINE et collectivités d'outre-mer	Circonscription N°1 : Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Saint-Pierre-et-Miquelon (975), Wallis-et-Futuna (986), Polynésie Française (987), Saint-Barthélemy (977), Saint-Martin (978), Nouvelle-Calédonie (988) Circonscription N°2 : Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Haute-Vienne (87) Circonscription N°3 : Charente (16), Charente-Maritime (17), Deux-Sèvres (79), Vienne (86)	3	Circonscription N°1 : 5 conseillers à élire Circonscription N° 2 : 2 conseillers à élire Circonscription N°3 : 2 conseillers à élire

OCCITANIE	Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)	1	9 conseillers à élire
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)	1	8 conseillers à élire
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - CORSE	Circonscription N°1 : Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83) Circonscription N°2 : Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Vaucluse (84) Circonscription N°3 : Corse (20)	3	Circonscription N°1 : 5 conseillers à élire Circonscription N°2 : 4 conseillers à élire Circonscription N°3 : 1 conseillers à élire